



AMBASSADE DE SUISSE

ABIDJAN, le 16 mars 1973

Réf.: 782.0 - ES/ct

Monsieur Pierre Graber
 Conseiller fédéral
 Chef du Département politique
 3003 B e r n e

Le président Hamani Diori, la
Suisse et la francophonie

Monsieur le Conseiller fédéral,

Chaque fois que je rencontre le président Hamani Diori il m'entretient de la question de la participation de notre pays à la Convention relative à l'Agence de coopération culturelle et technique, signée à Niamey le 20 mars 1970. Il a de la peine à comprendre notre attitude.

Effectivement, d'après un compatriote de Niamey, il avait beaucoup compté sur la Suisse pour diluer l'influence française dans cette organisation. Il m'a même demandé une fois si les cantons suisses français, en leur qualité d'Etats, ne pouvaient pas individuellement adhérer à la Convention ! Et tout en me disant cela il me confirmait qu'il s'était opposé aux manoeuvres françaises qui voulaient faire entrer la province de Québec, en tant que telle, dans l'Agence. Il a également évoqué la possibilité pour nous d'y déléguer un observateur, représentant, par exemple, d'une institution de nature culturelle.

./.

- 2 -

Dans l'idée qu'il pourrait rencontrer un membre de notre gouvernement soit à l'occasion de son prochain voyage à Neuchâtel soit lors de ses vacances éventuelles à Crans-sur-Sierre, en juillet, le chef de l'Etat nigérien m'a demandé le nom de l'actuel président de la Confédération, intéressé surtout à savoir s'il était de la Suisse allemande ou de la Suisse française. Quand je le lui ai donné, en précisant son canton d'origine, vu l'attrait du Valais pour M. Diori, il m'a dit : "Alors, avec lui, on va pouvoir s'occuper de la francophonie."

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de ma haute considération.

L'Ambassadeur de Suisse:

